

AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

MARS 2019

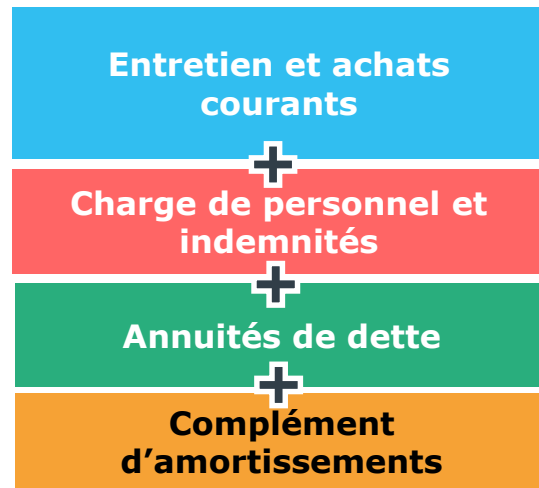


Syndicat Mixte
Interdépartemental
d'Aménagement
du *Chéran*

ELEMENTS DE MÉTHODOLOGIE

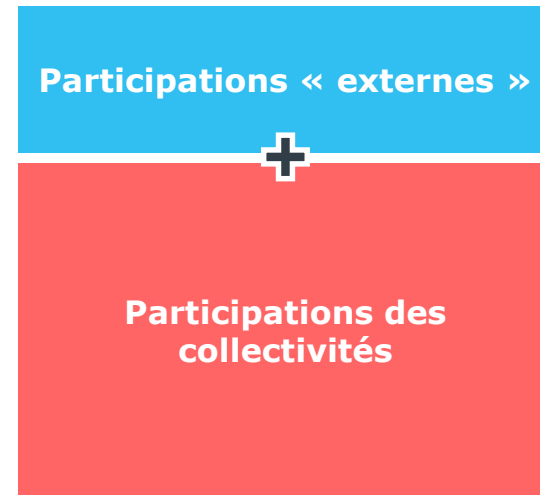
CHARGES À FINANCER

=



RECETTES COLLECTÉES

=



PRINCIPE D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

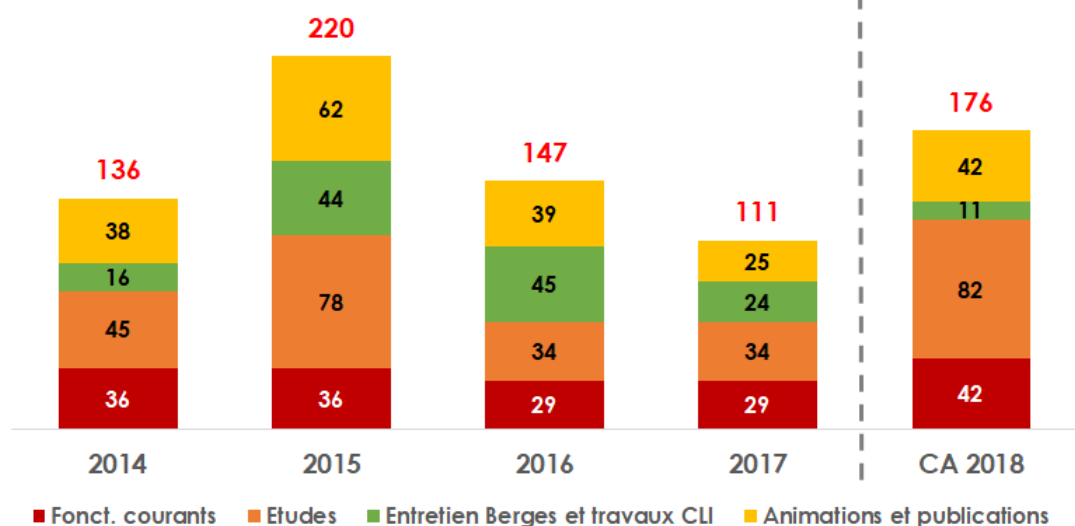
ANALYSE RESTROSPECTIVE

PERIODE 2014 - 2018

EVOLUTION DES CHARGES ET RECETTES COURANTES
EVOLUTION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS EXISTANTS
EQUILIBRE BUDGÉTAIRE RÉTROSPECTIF
INVESTISSEMENTS ET MODES DE FINANCEMENTS

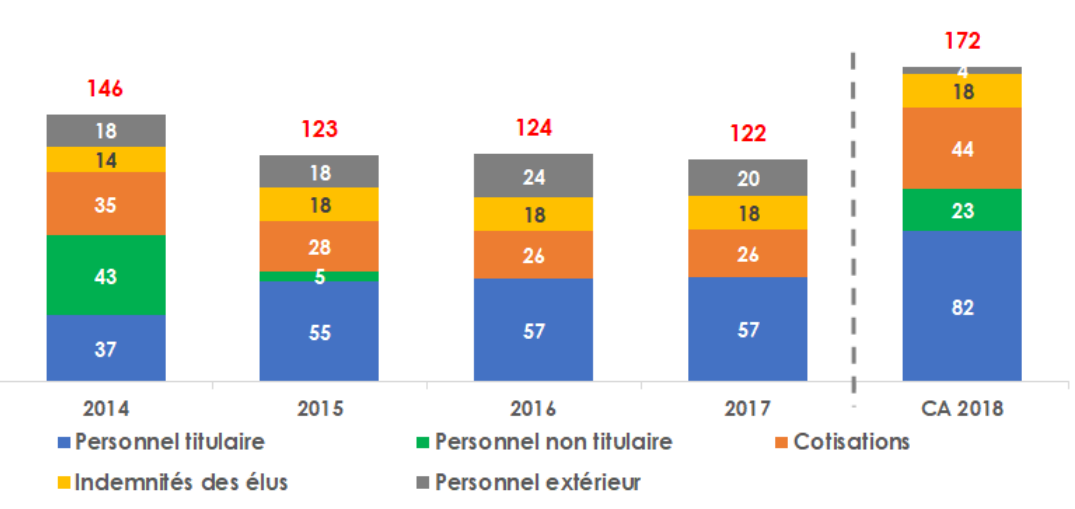
EVOLUTION DES PRINCIPALES CHARGES COURANTES – EN K.€

Charges courantes (hors personnel) – En K.€



Des charges courantes qui représentent en moyenne 150K€/an mais qui restent fluctuantes sur la période en raison du niveau de frais d'études (variations annuelles selon les programmes d'actions engagés).

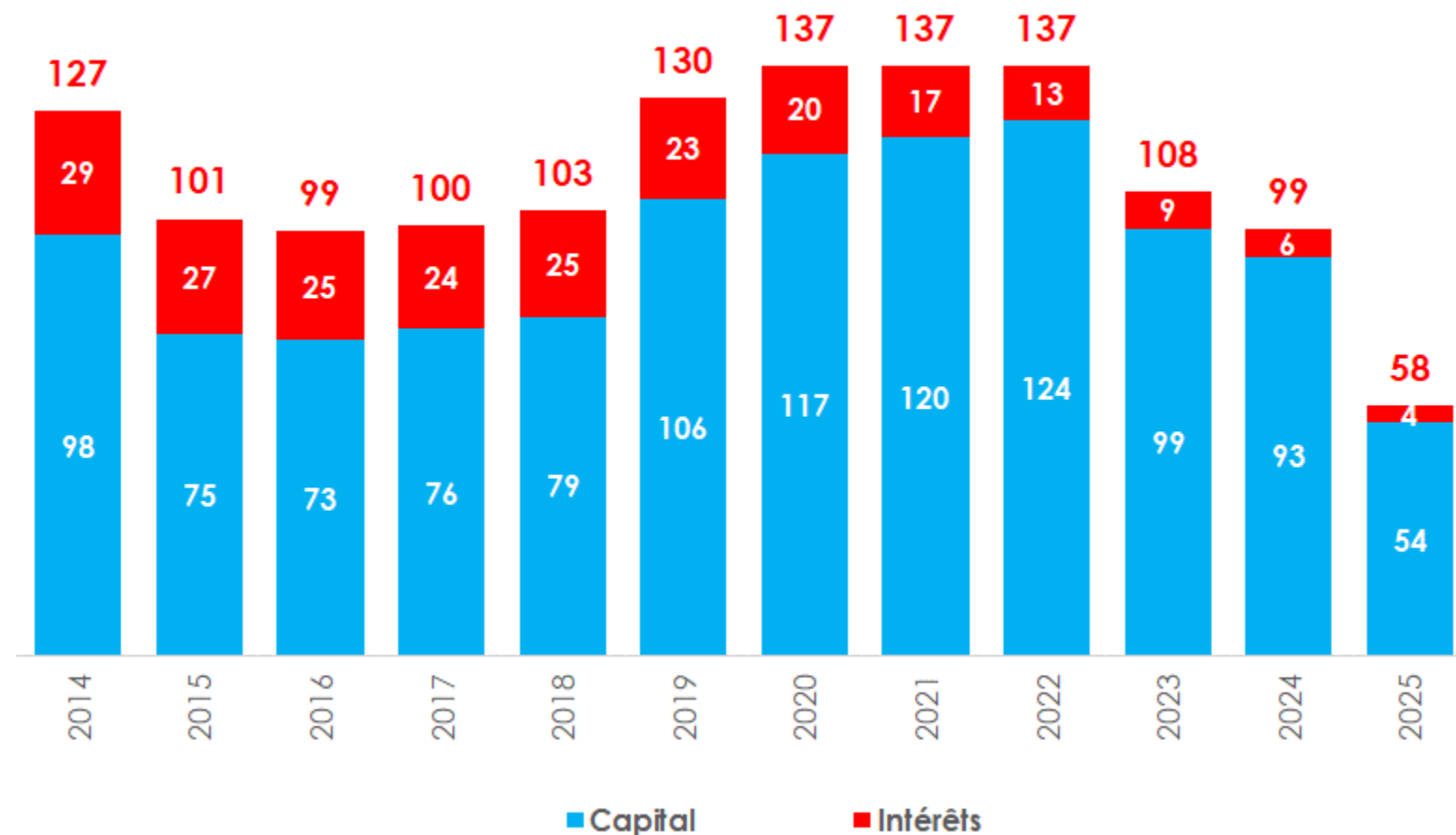
Charges de personnel et indemnités des élus – En K.€



Des charges de personnel en hausse en 2018 en raison notamment de l'embauche du chef d'équipe rivière (programme INTEREG ALCOTRA) + extension du temps de travail personnel administratif.

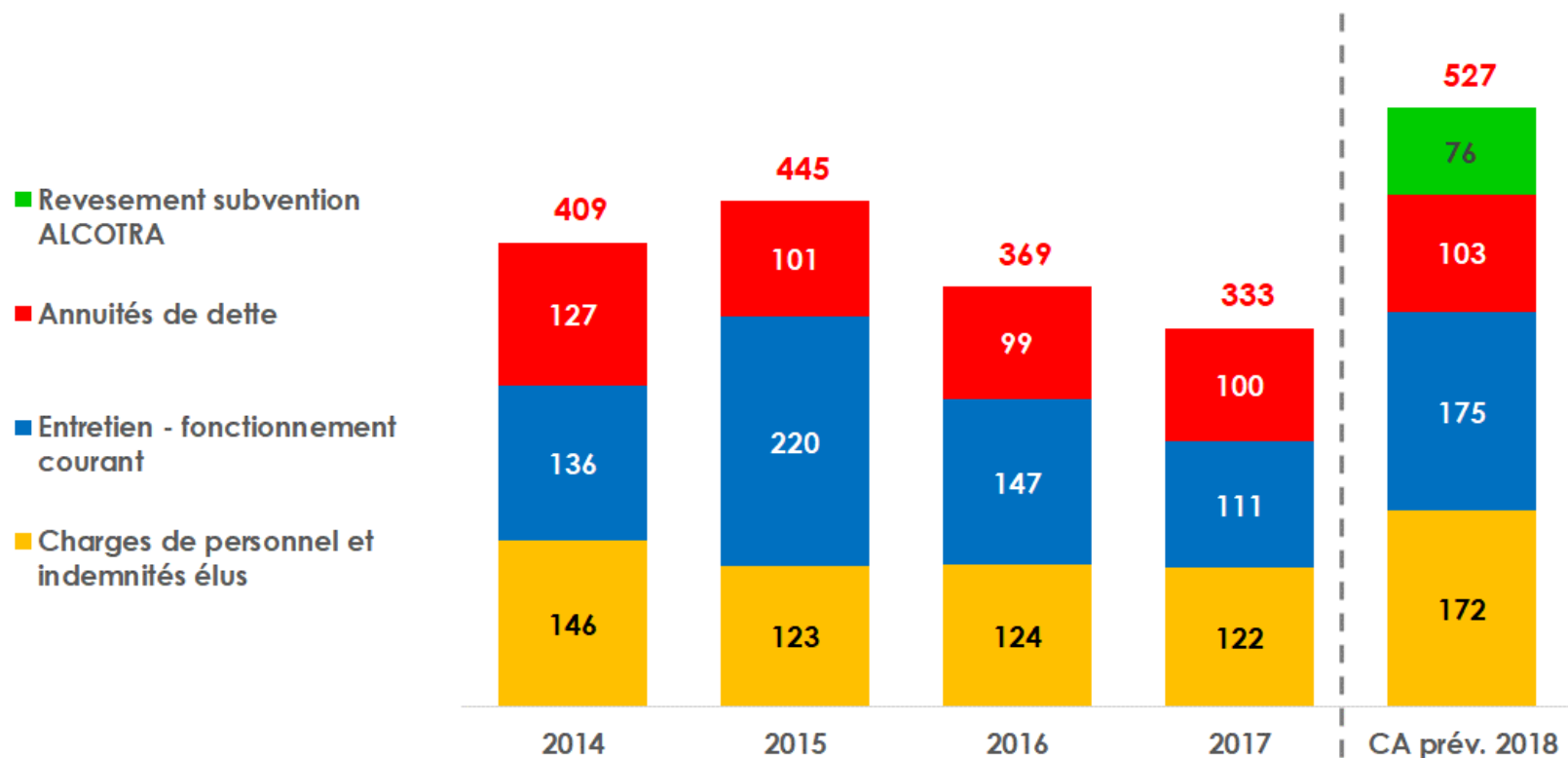
ENGAGEMENTS DE DETTE EXISTANTS – K.€

Annuités de dette - en K.€



Des annuités de dette qui se stabilisent à 137 K€/an environ à partir de 2020. La hausse 2018-2020 provient notamment du refinancement à long terme de 2 emprunts courts termes pour un total de 299 K€.

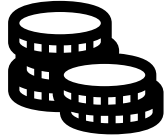
EVOLUTION DES CHARGES À FINANCER – EN K.€



Les charges courantes sont en progression en 2018 notamment avec le reversement de la subvention ALCOTRA revenant aux partenaires italiens.

Une fois ce reversement neutralisé, les charges sont comparables à celles supportées en 2014 et 2015.

RECETTES DES COLLECTIVITÉS MEMBRES



Les collectivités membres se sont prononcées lors du vote du budget 2018 en faveur **d'une participation limitée à 6,335 €** par habitant du « bassin versant SMIAC »



Le périmètre pris en compte est celui des statuts 2018 (n'intégrant pas encore la compétence GEMAPI par le SMIAC).

Le périmètre n'intègre pas encore toutes les communes du bassin versant et tous les EPCI.

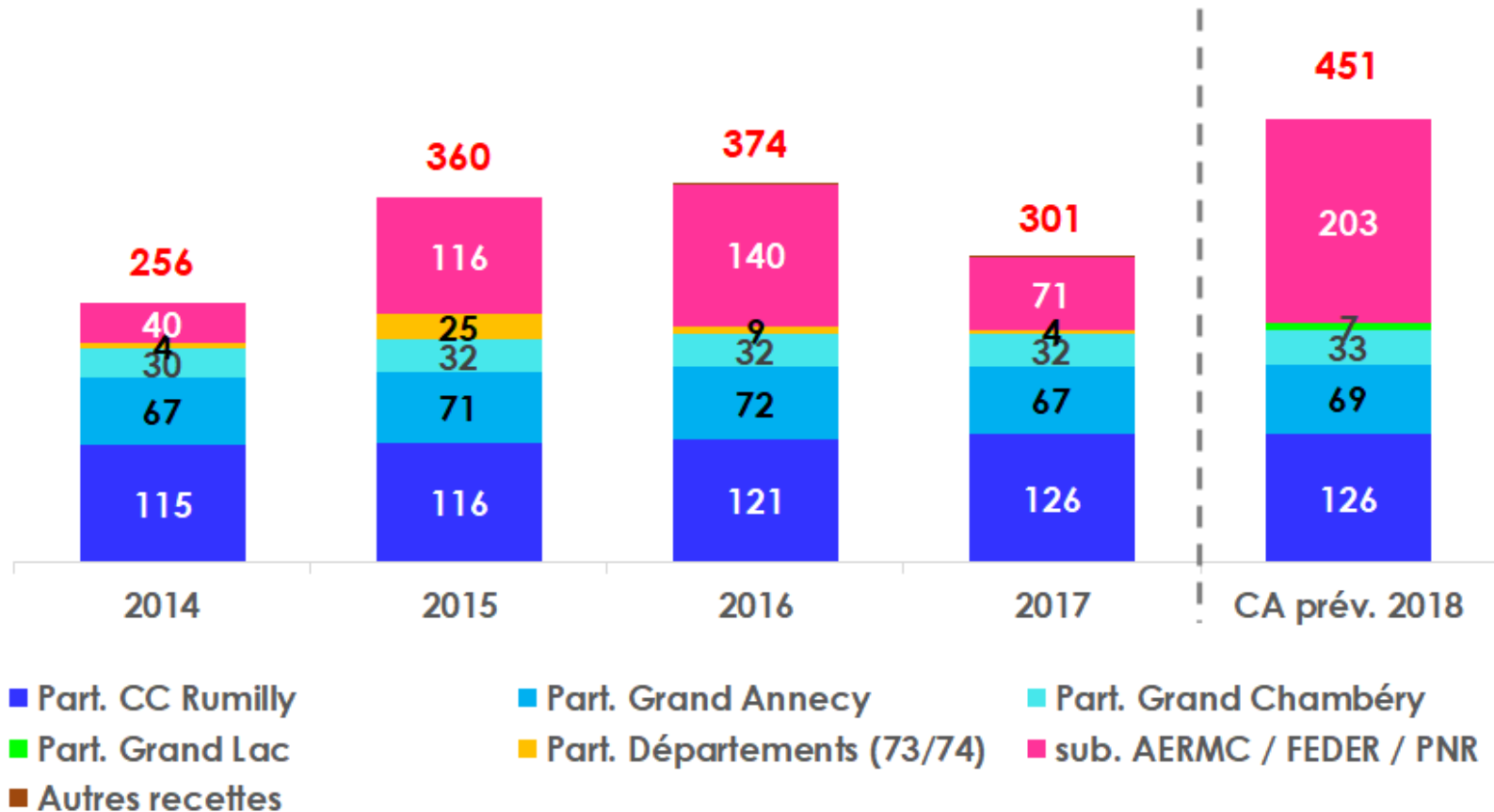
La population INSEE 2018 est celle prise en compte

Répartition 2018 des participations entre collectivités

Les participations des collectivités ont été déterminées sur la base de la population SMIAC. Celle-ci tient compte du nombre d'habitants présents sur le bassin versant du Chéran.

					TOTAL
Population EPCI	74 404	136 805	205 214	30 805	447 228
Population SMIAC	1 069	5 223	10 871	19 935	37 098
Contribution SMIAC	6 772 €	33 088 €	68 868 €	126 288 €	235 016 €

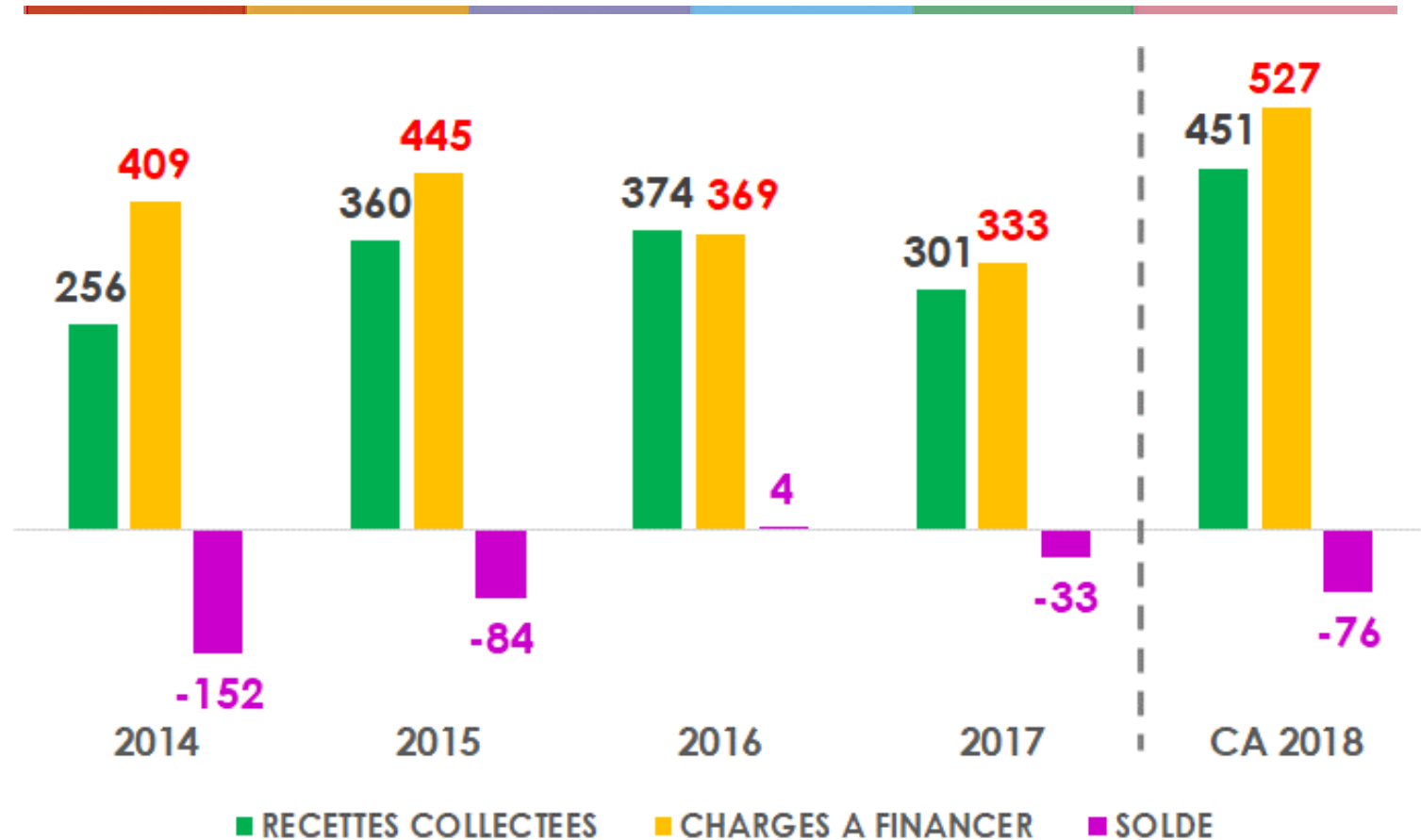
EVOLUTION ET COMPOSITION DES RECETTES COURANTES – K.€



Des participations externes qui varient selon les programmes d'actions engagés sur la période (Agence de l'eau, FEDER, PNR, etc.).

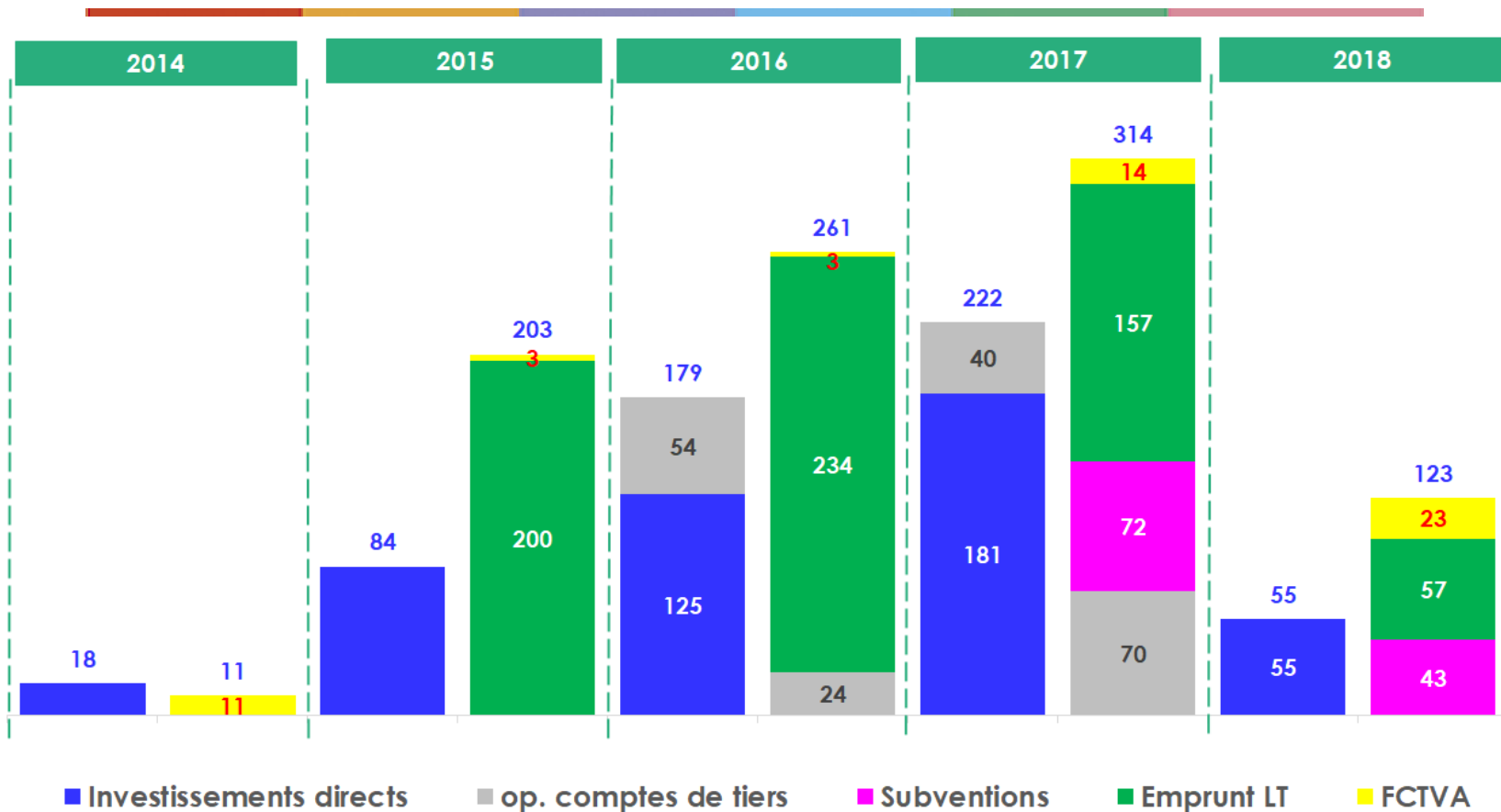
La perception de l'avance ALCOTRA (174 K€) est venue abonder les recettes en 2018 (une partie de cette avance soit 76 K€ a été reversée)

EQUILIBRE DU SERVICE – EN K.€



Un service qui ne trouve pas un équilibre financier sur la période, excepté sur 2016 où les participations des autres organismes (FEDER, Agence de l'eau, PNR, etc.) ont connu un niveau particulièrement élevé. Le fonds de roulement (excédents antérieurs reportés) a permis de compenser ce déséquilibre sur la période.

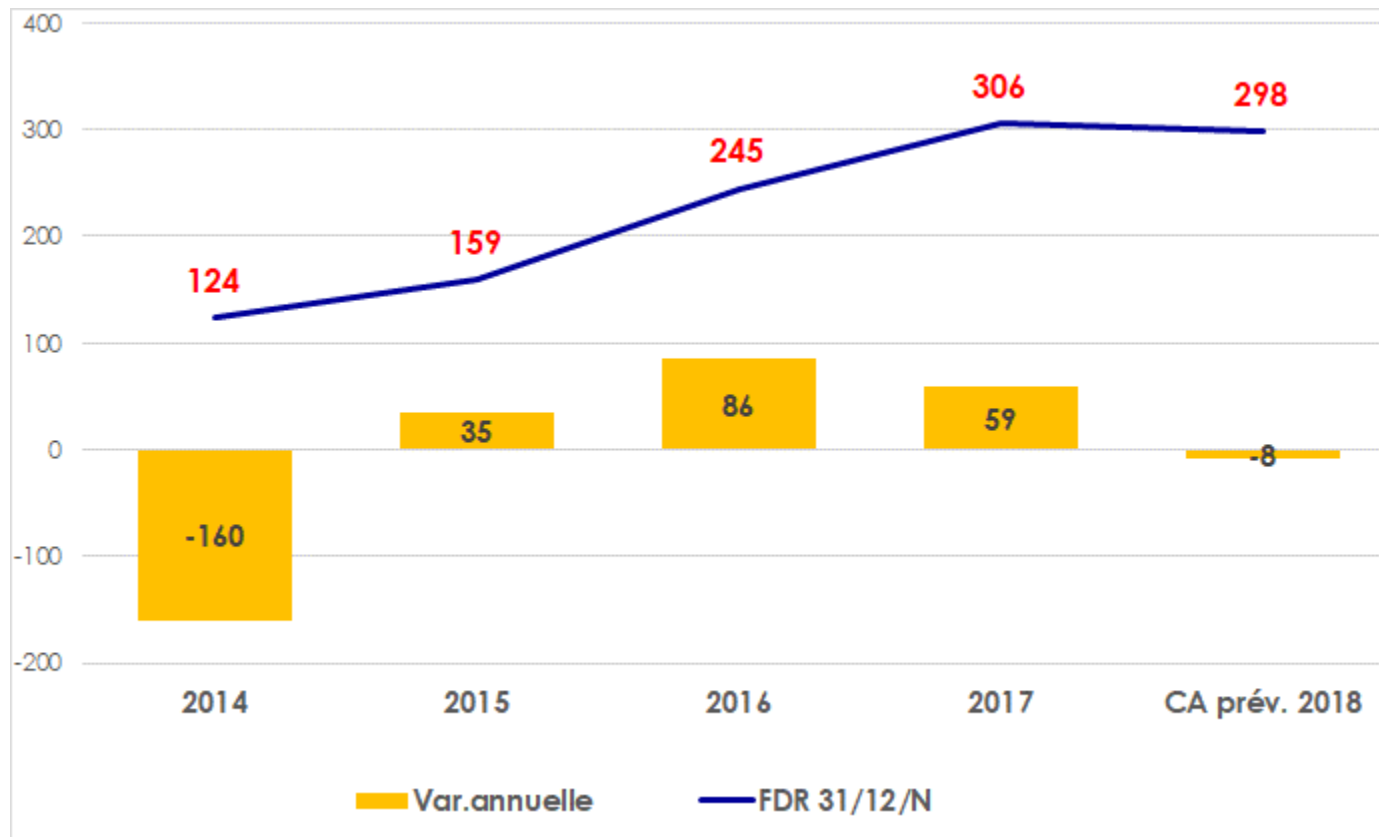
EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS – EN K.€



Investissements 2014-2018 : 463 K€ soit 92K€ en moyenne annuelle

Le syndicat a consolidé 648 K€ d'emprunt. Ce financement a permis de maintenir le fonds de roulement à fin 2018. Cet important recours à l'emprunt témoigne de l'absence de capacité d'autofinancement dégagée par le Syndicat.

EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT – EN K.€



Le fonds de roulement à fin 2018 (résultat de clôture du budget) se maintient autour de 300 K€. Cette réserve est mobilisable pour autofinancer de futurs travaux.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CA 2018- EN K.€

Dépenses de fonctionnement	Entretien courant	176
	Charges de personnel et indemnités	155
	Participations versées	95
	Charges financières Intérêts de dette	23
	Amortissements	22
		470

Dépenses d'investissement	Remboursements capital de dette	79
	Investissements	55
	Op. ordre	4
		137

Recettes de fonctionnement	Participations externes	216
	Participations collectivités	235
	Op. ordre	4
	Excédents reportés N-1	170
		625

Recettes d'investissement	FCVTA	23
	Emprunt long terme	57
	Subventions	43
	Amortissements	22
	Excédents reportés N-1	136
		280

Résultat de clôture

298

ANALYSE PROSPECTIVE

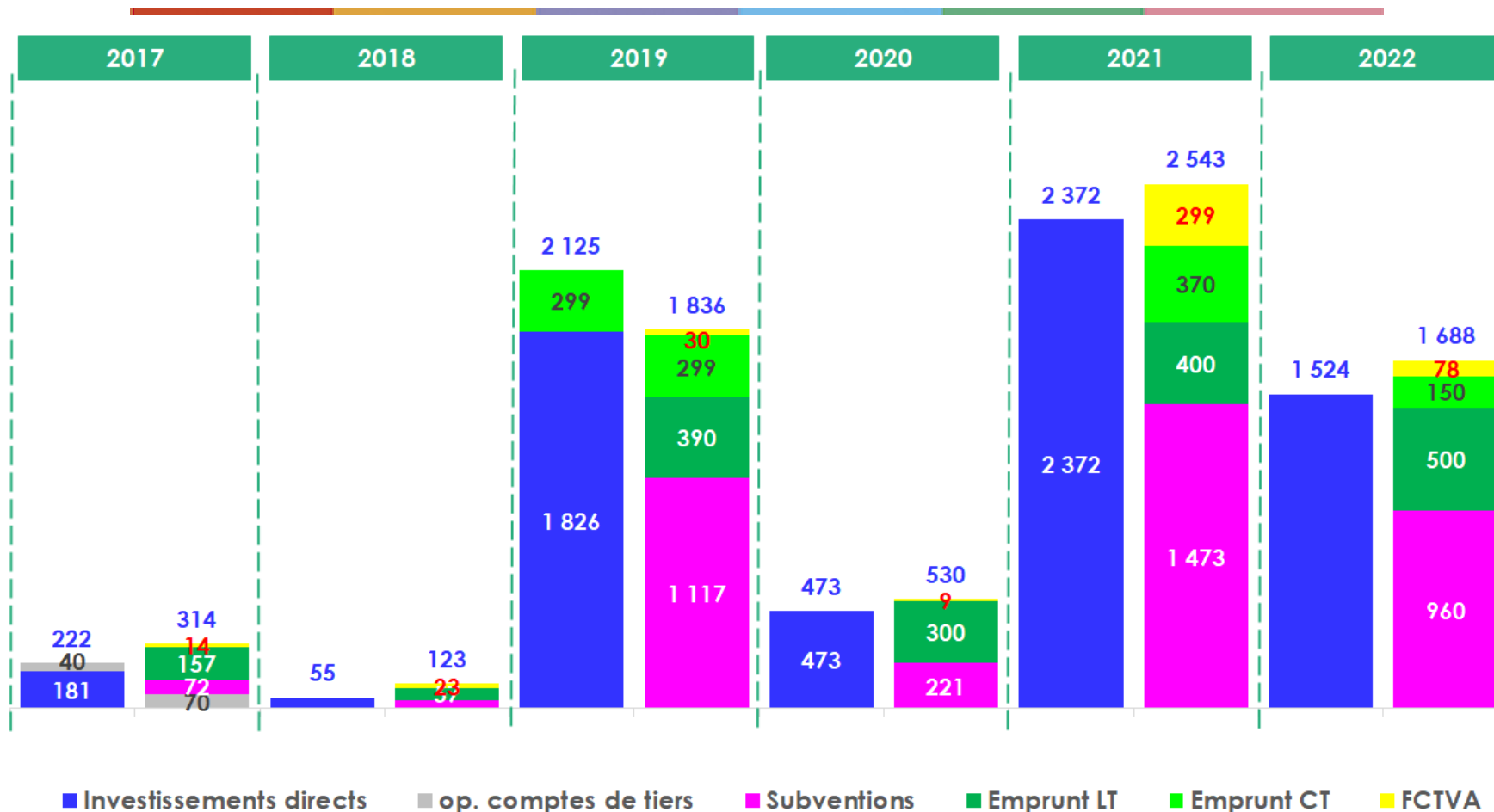
PÉRIODE 2019 - 2022

**PRÉPARATION 2019 SUR LA BASE D'UNE CONTRIBUTION DES EPCI
MEMBRES DE 444 000 €**

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS – 2019 /2022

en € - TTC	2019	2020	2021	2022
REPORTS 2018	76 518			
Subventions	104 515			
CONTINUITÉ ECOLOGIQUE	617 400	98 070	2 002 140	1 320 000
Subventions	383 000	62 008	1 296 405	880 000
ETUDE DADON	72 000	120 000	120 000	120 000
Subventions	48 000	80 000	80 000	80 000
RESSOURCE EN EAU HYDROLOGIE	158 400	57 600	0	0
Subventions	94 000	36 550	0	0
MORPHOLOGIE ESPACES DE MOBILITE	24 000	77 232	166 200	0
Subventions	7 225	42 655	96 950	0
RESTAURATION BERGES GESTION INVASIVES	660 000	24 000	24 000	84 000
Subventions	399 700	0	0	0
ZONES HUMIDES	121 200	0	0	0
Subventions	80 800	0	0	0
INVENTAIRE & TRAVAUX : DIGUES OUVRAGES DE PROTECTION	96 000	96 000	60 000	
Subventions				
TOTAL DEPENSES	1 825 518	472 902	2 372 340	1 524 000
TOTAL RECETTES - SUBVENTIONS	1 117 240	221 213	1 473 355	960 000

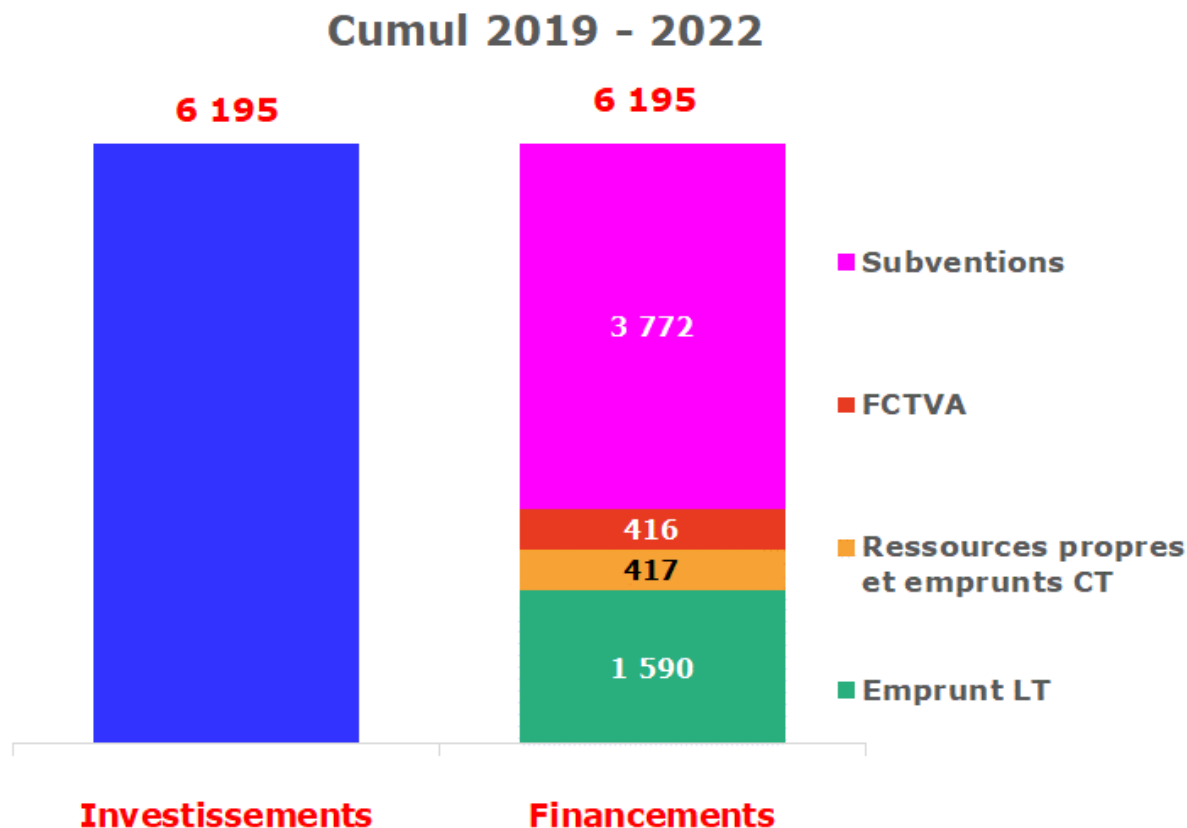
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – EN K.€



La programmation fait état de 6,19 M€ d'investissements cumulés à réaliser sur la période 2019-2022. Ces études et travaux nécessitent un recours à l'emprunt de 1,59 M€ sur la période.

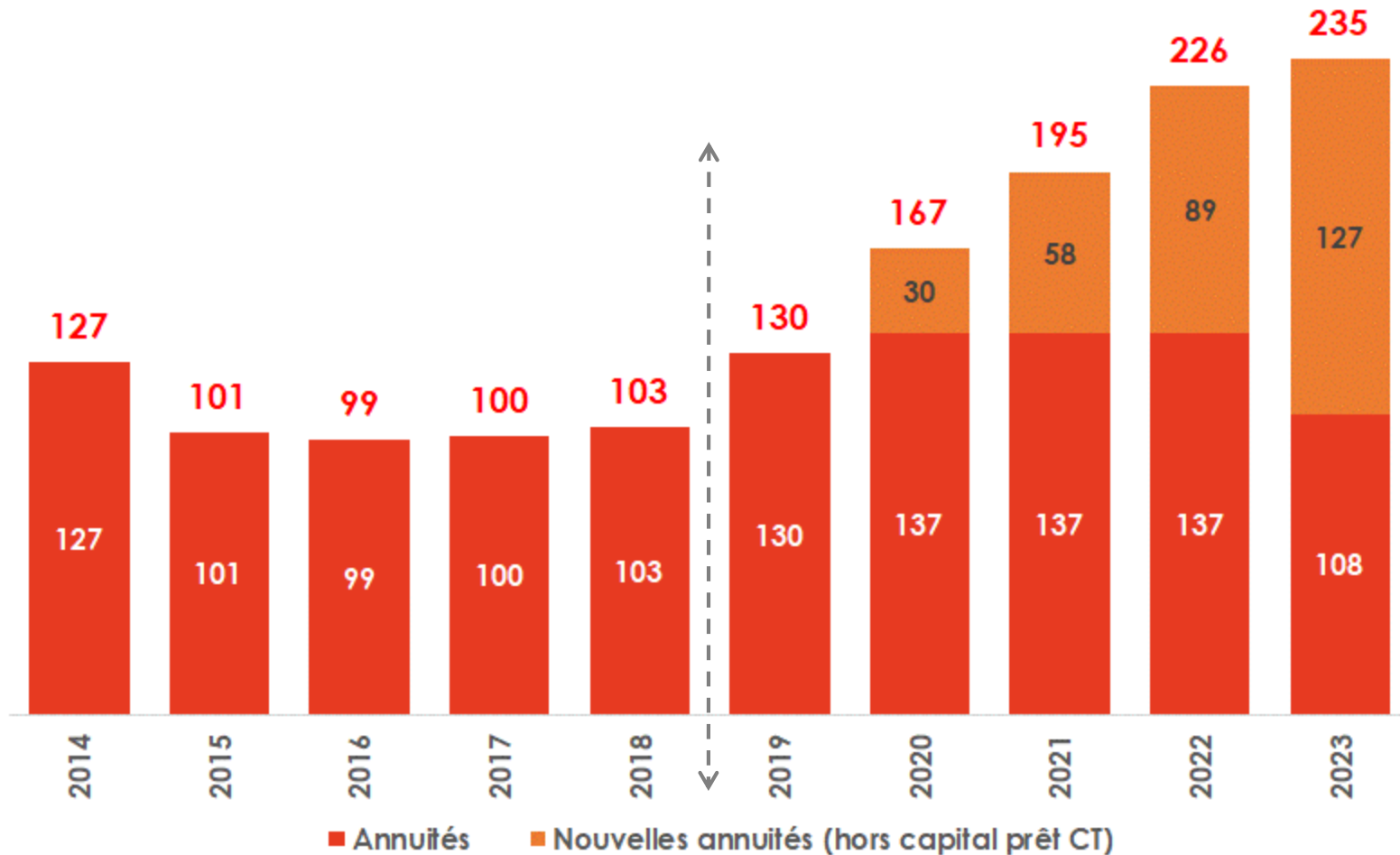
Les investissements initialement envisagés sur les Iles du Chéran en 2019 ont été reportés aux exercices 2021 et 2022.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – 2019 /2022 – EN K.€



La programmation fait état de 6,19 M€ d'investissements cumulés à réaliser sur la période 2019-2022. Les subventions attendues représentent 3,77 M.€ et permettent de financer 72% du reste à charge HT sur les travaux.

PROJECTION DES ANNUITÉS DE DETTE – EN K€



Des annuités de dette qui progressent sur la période en raison de l'appel successif à l'emprunt pour financer les investissements projetés. Les nouveaux prêts sont simulés sur une durée de 15 ans au taux fixe de 1,90%.

LES PROGRAMMES D'ACTION EN FONCTIONNEMENT - €

	2019	2020	2021	2022
ANIMATION INTERREG	38 250	35 730	0	0
Subventions	32 258	29 478	0	0
ENTRETIEN/RESTAURATION PREVENTION INONDATION	5 570	3 990	4 000	4 000
Subventions	4 024	2 883	0	0
MONITORING / ACQUISITIONS DE DONNEES	60 000	85 000	60 000	60 000
Subventions	43 350	53 350	42 000	42 000
VALORISATION SENSIBILISATION COMMUNICATION	84 029	133 886	5 500	14 600
Subventions	66 750	91 628	0	0
TOTAL DEPENSES	187 849	258 606	69 500	78 600
TOTAL RECETTES	146 381	177 339	42 000	42 000

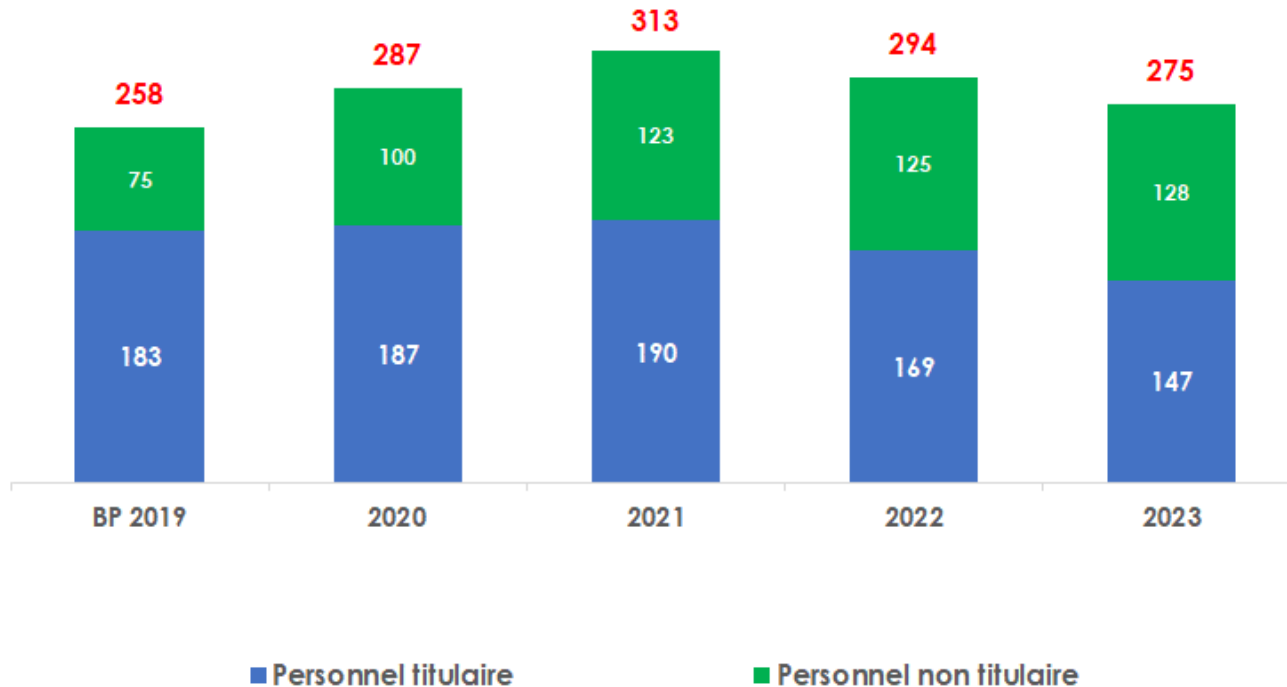
ZOOM SUR LES DÉPENSES DE PERSONNEL - €

	2019			2020			2021			2022			2023		
	Salaires et Charges	Subvention	Reste à charge	Salaires et Charges	Subvention	Reste à charge	Salaires et Charges	Subvention	Reste à charge	Salaires et Charges	Subvention	Reste à charge	Salaires et Charges	Subvention	Reste à charge
Technicien Rivière Titulaire	47 500 €	38 500 €	9 000 €	48 450 €	38 500 €	9 950 €	49 419 €	10 000 €	39 419 €	50 407 €	10 000 €	40 407 €	51 416 €	10 000 €	41 416 €
Technicien Rivière Titulaire	47 500 €	0 €	47 500 €	48 450 €	0 €	48 450 €	49 419 €	0 €	49 419 €	25 204 €	0 €	25 204 €			
Administratif Titulaire	42 400 €	0 €	42 400 €	43 248 €	0 €	43 248 €	44 113 €	0 €	44 113 €	44 995 €	0 €	44 995 €	45 895 €	0 €	45 895 €
Chef d'équipe CDI de droit public	45 500 €	38 500 €	7 000 €	46 410 €	38 500 €	7 910 €	47 338 €	0 €	47 338 €	48 285 €	0 €	48 285 €	49 251 €	0 €	49 251 €
Chargé de mission* Contractuel 2 ans	43 400 €	21 700 €	21 700 €	57 867 €	28 933 €	28 933 €	59 024 €	29 512 €	29 512 €	60 204 €	30 102 €	30 102 €	61 409 €	30 704 €	30 704 €
Agent entretien rivière* PEC contrat 1an renouvelable 1 fois	15 850 €	5 005 €	10 845 €	21 133 €	6 674 €	14 460 €	32 000 €	0 €	32 000 €	32 640 €	0 €	32 640 €	33 293 €	0 €	33 293 €
Agent entretien rivière* PEC contrat 1an renouvelable 1 fois	15 850 €	5 005 €	10 845 €	21 133 €	6 674 €	14 460 €	32 000 €	0 €	32 000 €	32 640 €	0 €	32 640 €	33 293 €	0 €	33 293 €
TOTAL	258 000 €	108 710 €	149 290 €	286 691 €	119 281 €	167 410 €	313 313 €	39 512 €	273 801 €	294 376 €	40 102 €	254 273 €	274 555 €	40 704 €	233 851 €
ETP ANNUEL	6,19			6,94			6,94			6,44			5,94		

* recrutements simulés au 1er avril 2019

Les recrutements attendus en 2019 concernent des statuts de contractuels sur des durées de 1 à 2 ans.

ZOOM SUR LES DÉPENSES DE PERSONNEL - €

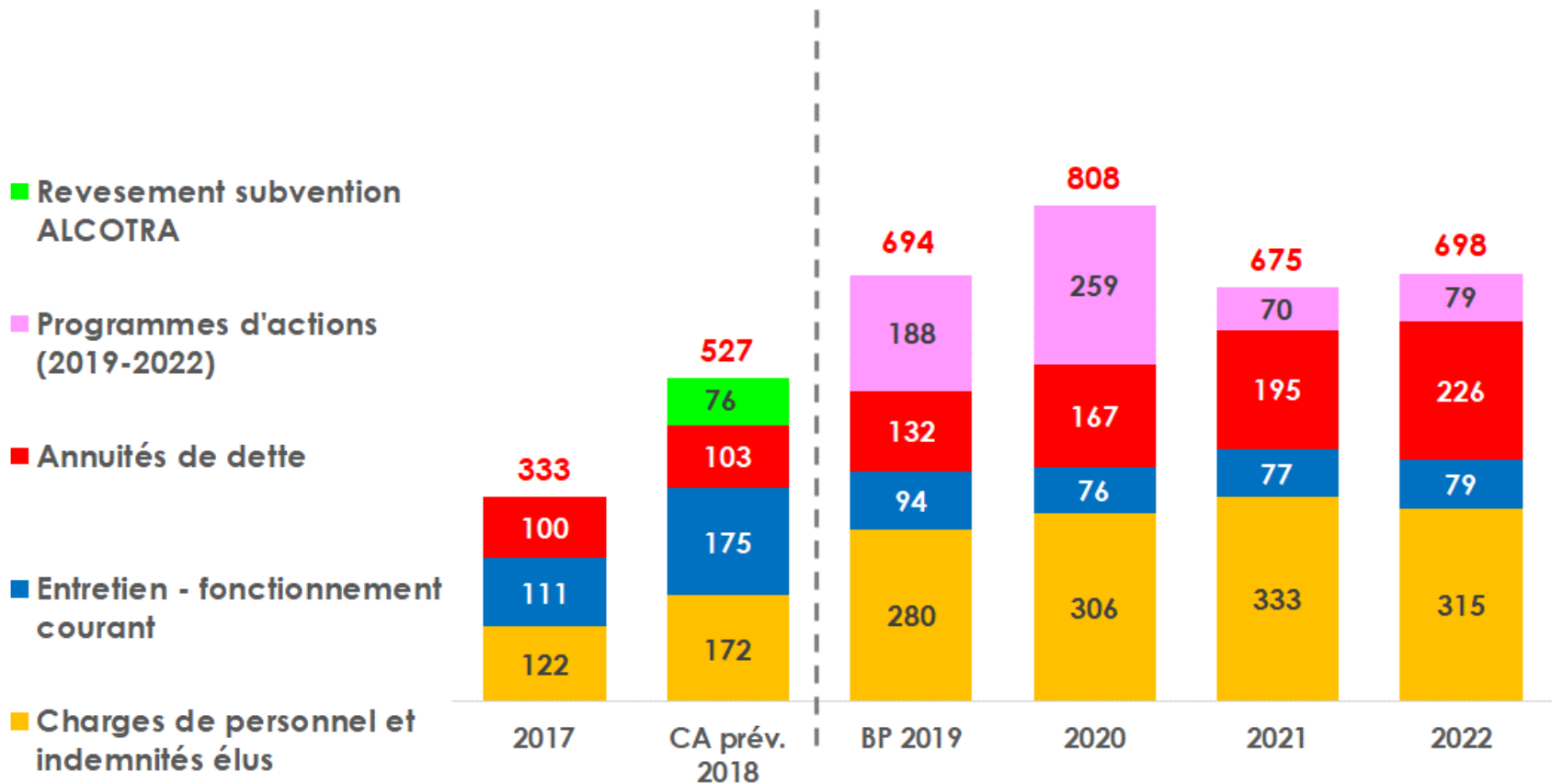


Après une période de structuration les charges de personnel demeurent contenues et affichent une baisse en 2022 avec un départ en retraite programmé.

Les salaires 2019 et 2020 sont également pour une large partie (40%) pris en charge par des financements externes.

Les charges de personnel (nettes de subventions) représentent 25,2% des dépenses réelles de fonctionnement en 2019 soit un niveau tout à fait satisfaisant.

PROJECTION DES CHARGES À FINANCER – EN K.€



La projection des charges à financer intègre à la fois une structuration des moyens humains par le recrutement de 3 agents (contractuels) dans le courant de l'exercice 2019 et une montée en puissance des programmes d'actions. L'exercice 2020 affiche une pointe liée à l'importance des programmes d'actions.

PARTICIPATIONS DES EPCI MEMBRES EN €

Situation 2018

Projection 2019

Participations EPCI:
6,335€ / hab. BV (37 098 hab.)

Participations EPCI:
11,35€/ hab. BV (39 111 hab.*)



126 288 €



226 453 €



68 868 €



151 287 €



33 088 €



59 176 €



6 772 €



7 084 €

TOTAL 235 016 €

TOTAL 444 000 €

* Le nombre d'habitants du bassin versant est calculé en 2019 selon la méthode suivante: extrapolation de la population en fonction de la surface du bâti parcellaire identifiée sur le bassin versant du Chéran

PARTICIPATIONS DES EPCI MEMBRES

Situation 2018

Projection 2019

Participations EPCI:

6,335€ / hab. BV (37 098 hab.)

Participations EPCI:

11,35€/ hab. BV (39 111 hab.)

Contributions ramenées à l'habitant sur la base de la population totale de l'EPCI



4,10 €



7,35 €



0,55 €



0,74 €



0,24 €



0,43 €

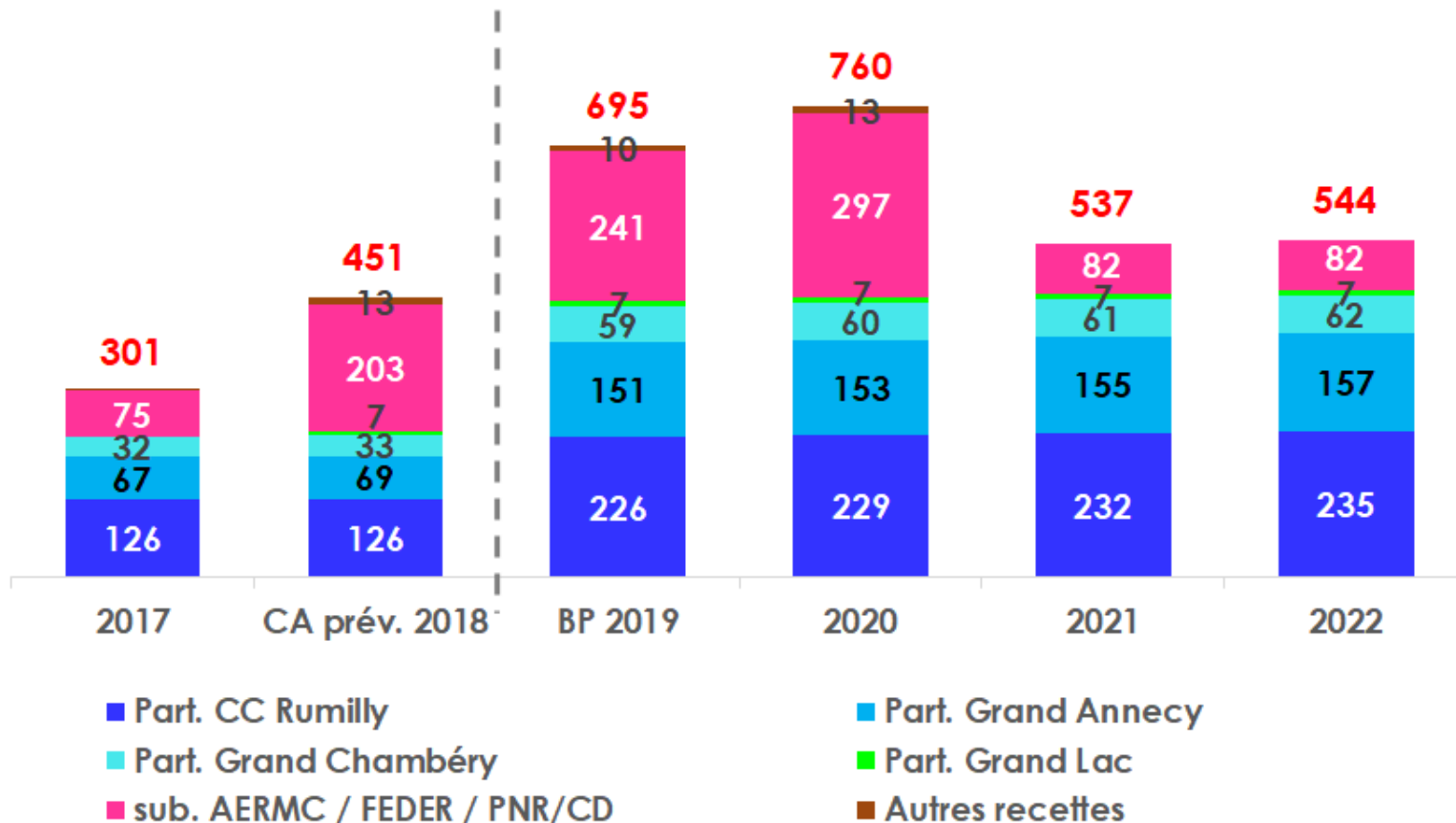


0,10 €



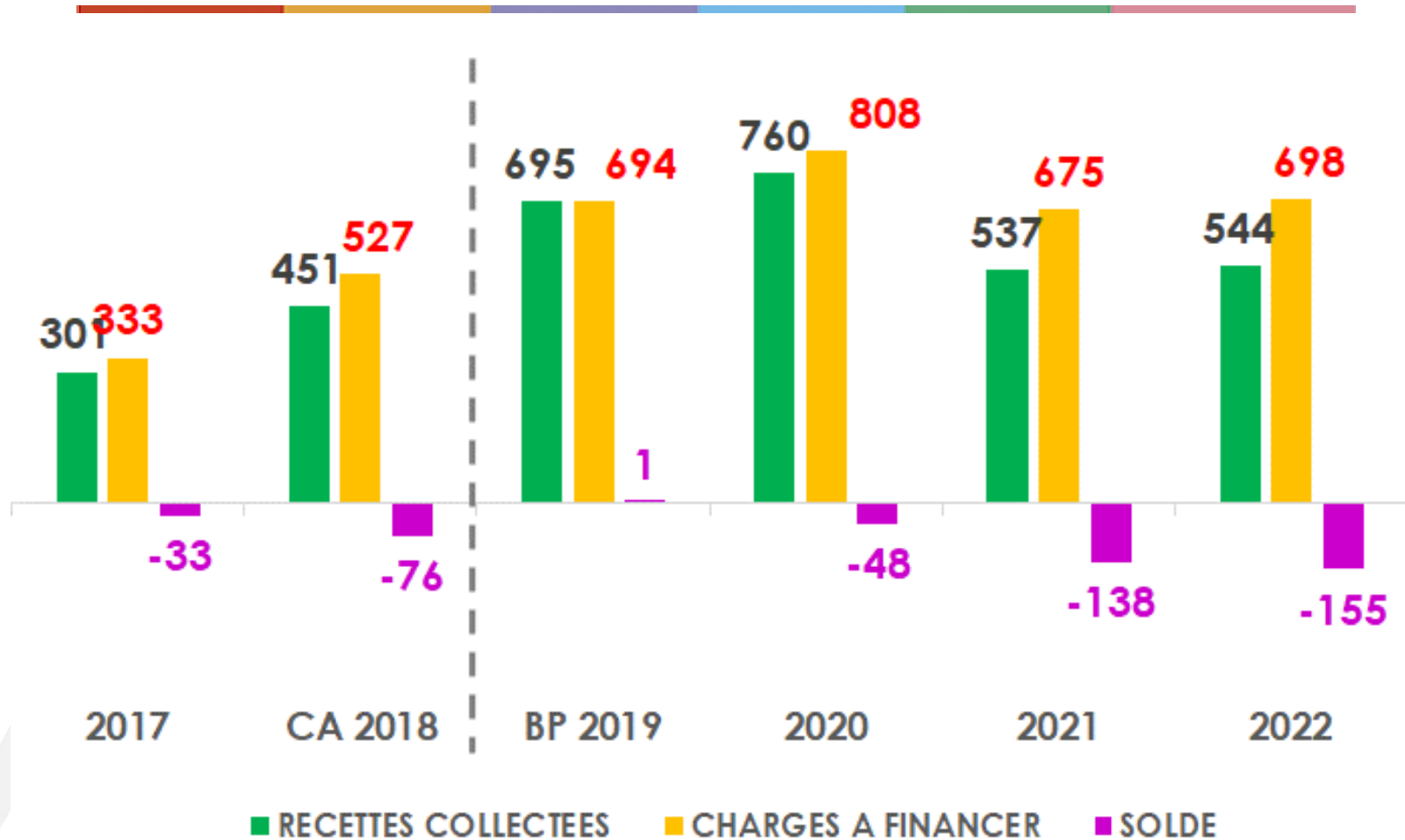
0,10 €

PROJECTION DES RECETTES COLLECTÉES – EN K.€



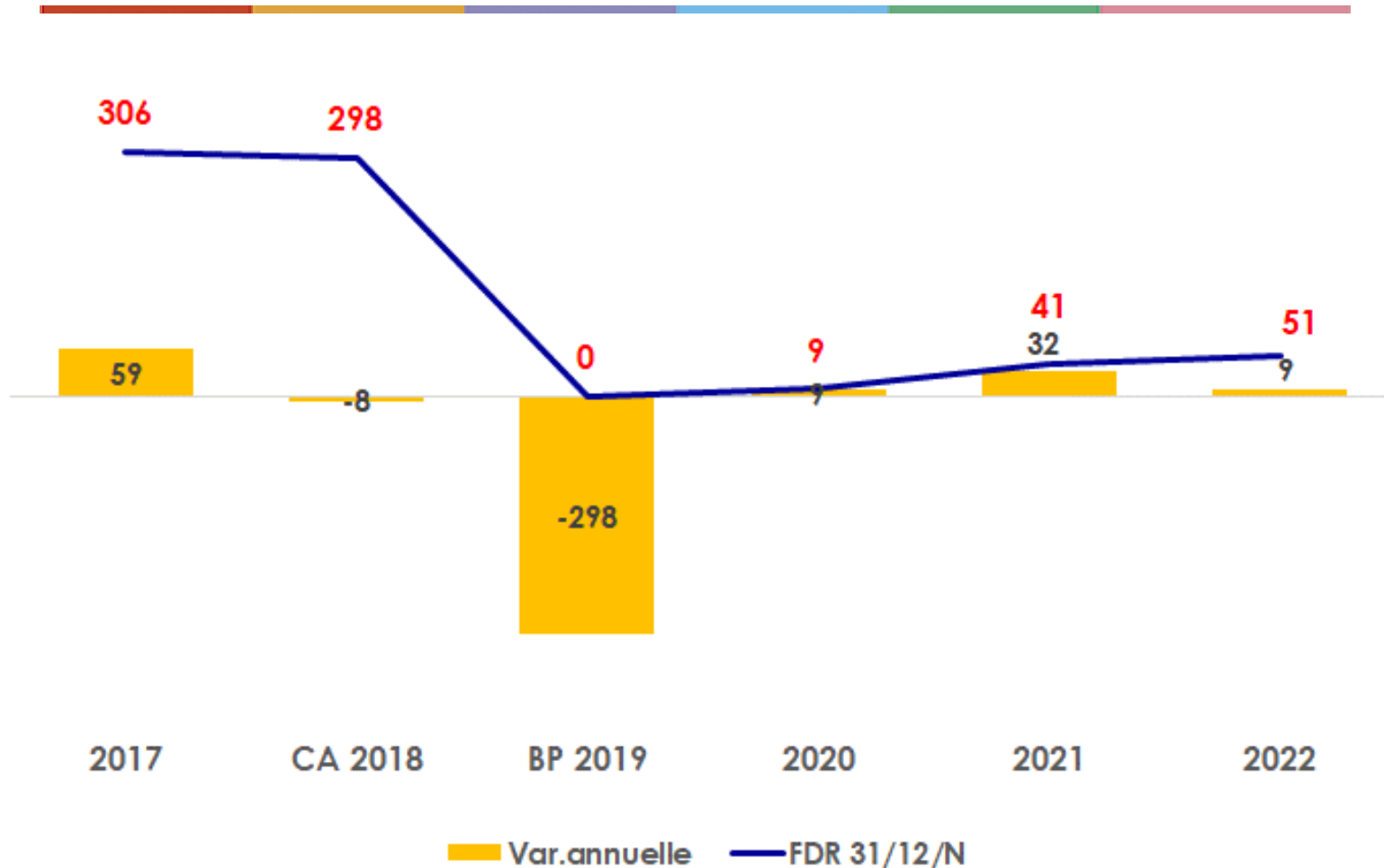
Les recettes sont basées sur une contribution des EPCI de 444 000 € en 2019, avec ensuite une croissance de population de +1,3% par an sur 2020-2022. Les subventions associées aux programmes d'actions et aux agents recrutés varient avec un tassement en 2021-2022 (programmes d'actions et prise en charges sur salaires moindres).

EQUILIBRE DU SERVICE - EN K.€



Hormis en 2019 où les contributions des EPCI permettent un retour à l'excédent, l'équilibre financier demeure fragile au regard de l'importance des travaux et des financements mobilisés.

PROJECTION DU FONDS DE ROULEMENT – EN K.€



La simulation permet de maintenir un résultat de clôture proche de 50 K€.

CONCLUSION

Le budget 2019 traduit la montée en puissance du SMIAC dans ses compétences « Gemapi », à la fois dans les programmes d'interventions (études, entretien, sensibilisation et communication, etc.) et dans la projection des investissements (PPI).

Pour répondre à ces nouveaux champs d'intervention et engagements pris (INTEREG et ALCOTRA), une structuration des moyens humains est envisagée sur l'exercice 2018-2019 avec le recrutement de 3 agents (équipe rivière). Les recrutements attendus en 2019 le seront sous statuts de contractuels (1 à 2 ans)

Les charges de fonctionnement hors programmes d'actions affichent un niveau maîtrisé sur la période (+2% par an) à partir d'un niveau serré limité aux dépenses indispensables.

La programmation des investissements nécessite un recours successif à l'emprunt, ce qui entraîne mécaniquement une progressivité des charges à financer.

Le niveau de contribution des EPCI de 444 K€ (11,35 €/hab. du bassin versant) constitue le seuil permettant de financer les travaux prioritaires dans le cadre du SDAGE (hors travaux sur l'espace Valléen concernant les îles du Chéran).

NB : en 2019 le calcul des habitants du bassin versant est effectué selon une méthode différente des années précédentes. Le nombre d'habitants pour les communes non intégralement situées sur le bassin versant est estimé selon les surfaces du bâti parcellaire identifiées sur le bassin versant du Chéran.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

EQUILIBRES BUDGÉTAIRES

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE ÉQUILIBRE DU BUDGET 2019- EN K.€

Dépenses de fonctionnement

Entretien courant	288
Charges de personnel et indemnités élus	280
Charges financières Intérêts de dette	23
Amortissements	24
Virement à la section d'investissement	235
	850

Dépenses d'investissement

Remboursements capital de dette	107
Refinancement emprunt court terme	299
Investissements (dont dépenses imprévues 6,9 K€)	1 832
	2 238

Recettes de fonctionnement

Participations externes	251
Participations collectivités	444
Excédents reportés N-1	155
	850

Recettes d'investissement

Virement de la section de fonctionnement	235
FCTVA	30
Emprunt long terme	390
Refinancement Emprunt court terme	299
Subventions	1 117
Amortissements	24
Excédents reportés N-1	143
	2 238

Pôle Gestion locale

Service Finances et fiscalité locale

finances@ agate-territoires.fr



MATTHIEU CHARNAY

CONSULTANT FINANCES LOCALES
matthieu.charnay@agate-territoires.fr
04 79 68 53 09

25, rue Jean Pellerin, 73000 Chambéry • 04 79 68 53 00
www.agate-territoires.fr